



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2025-50
DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Mme Isabelle CALMET, M. Henri VIAULES, M. Jean-Paul CHAMAYOU.

Objet de la décision : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou - Attribution de subvention

Vu la délibération n°2019-085 du 26 novembre 2019 relative au financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Haut Dadou,

Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux établi dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou et adopté par délibération n°2019-105 du 17 décembre 2019,

Vu la demande de subvention présentée à l'ANAH dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou,

Vu que ce dossier de demande a reçu l'agrément de la commission de l'ANAH,

Considérant que le demandeur remplit les conditions fixées dans le règlement des aides aux travaux,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide d'attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire	Adresse	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant HT de la dépense éligible	Taux de Subvention	Montant de la subvention attribuée
M. CROS Lucien	30, Chemin Bezileden 81360 MONTREDON-LABESSONNIE	Autonomie	8 764,69 €	8 764,69 €	10 %	838,26 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn